

# GUIDE POUR UN ENSEIGNEMENT À DISTANCE ADAPTÉ AU MILIEU CARCÉRAL



### **TOME 2**

COLLECTION: «L'ENSELGNEMENT UNIVERSITAIRE EN MILIEU CARCÉRAL»















### GUIDE POUR UN ENSEIGNEMENT À DISTANCE ADAPTÉ AU MILIEU CARCÉRAL



**Tome 2**Collection « L'enseignement universitaire en milieu carcéral »

## **SOMMAIRE**

PARTIE 1: CONTEXTE	P.7
1.1. Le droit fondamental à l'enseignement	p.8
1.2. Le groupe de travail « étudiants empêchés » de la FIED	p.9
1.3. La signature d'un accord-cadre national	p.11
1.4. Les objectifs du guide	p.13
PARTIE 2 : LES CONDITIONS D'ÉTUDES EN	
CONTEXTE CARCÉRAL ET LES ACTEURS DE	
L'ENSEIGNEMENT	P.15
2.1. Les conditions d'études en contexte carcéral	p.16
2211 ( 1	5.4
2.2. Un réseau de personnes ressources	p.24
2.2. Un reseau de personnes ressources 2.3. Les RLE et les autres intervenants au sein des centres	p.24
·	p.24 p.25
2.3. Les RLE et les autres intervenants au sein des centres	•
2.3. Les RLE et les autres intervenants au sein des centres pénitentiaires	p.25
2.3. Les RLE et les autres intervenants au sein des centres pénitentiaires 2.4. Le référent établissement universitaire	p.25 p.26

PARTIE 3 : VERS LA RÉUSSITE DE LA FORMATION	
PAR L'ADAPTATION AUX CONDITIONS D'ÉTUDE	P.29
3.1. Une indispensable sensibilisation des	
équipes pédagogiques	p.31
3.2. Une déconnexion possible des supports de cours	p.32
3.3. L'accompagnement pédagogique de l'étudiant incarcéré : le	
tutorat	p.36
3.4. Le suivi en cas de rupture de formation et la validation du	
diplôme	p.43
PARTIE 4 : L'EXEMPLE DE L'UNIVERSITÉ PAUL-	
VALÉRY MONTPELLIER 3	P.45
4.1. Un espace de cours spécifique sur la plateforme	
d'apprentissage	p.46
4.2. L'adaptation des dispositifs pédagogiques	p.54
4.3. Expérimentations à l'Université Paul-Valéry : caractéristiques	
et modalités	p.56
Fiche récapitulative	P.62
Annexe 1: Questionnaire « Conditions d'études »	P.64
Annexe 2 : Graphique des réponses au questionnaire « Conditions d'études »	P.68

Ce guide a été réalisé avec le soutien du programme IDEFI UM3D (ANR 11-IDEFI-0036) et de la Conférence des Présidents d'Université (CPU).

Ont contribué à sa rédaction:

### Pour l'université Paul-Valéry Montpellier 3 :

Laure Echalier, MCF Langue et littérature latines, Chargée de mission IDEFI UM3D Lucie Alidières, MCF Sciences du langage Céline Ferrand, ingénieure pédagogique Laurence Havé, ex-Direction des Etudes et de la Scolarité

#### Pour la FIED:

Alain Boivin, membre groupe de travail étudiants empêchés, ex-trésorier FIED Dominique Poincelot, responsable du groupe de travail Etudiants Empêchés, FIED, Université de Besançon

Septembre 2019

### **PREAMBULE**

L'enseignement supérieur en milieu carcéral est un sujet sur lequel les présidents et présidentes d'université doivent s'engager.

Ce guide s'inscrit dans les engagements de l'accord cadre que j'ai eu le plaisir de signer avec le ministère de la justice et le ministère de l'enseignement supérieur le 22 février 2017.

Même si le nombre d'étudiants au niveau national est encore modeste en milieu carcéral, il ne cesse de croître et il est de notre devoir d'accompagner chaque personne dans l'accès à l'enseignement supérieur lorsqu'il le souhaite, quel que soit son degré d'éloignement d'une université.

Les études universitaires en prison permettent à la fois de donner un sens à la détention et d'envisager plus sereinement la réinsertion en donnant des perspectives positives à des personnes qui n'avaient jusqu'alors pas ou peu de diplôme.

Je remercie toutes les enseignantes et tous les enseignants de nos universités qui s'engagent pour faciliter l'accès aux études supérieures des personnes incarcérées, particulièrement les équipes de l'université Paul Valéry-Montpellier 3 qui ont obtenu un programme Idefi (Initiative d'Excellence en Formations Innovantes) notamment sur ce sujet, et la fédération interuniversitaire d'enseignement à distance qui s'engage sans compter à travers le groupe de travail Etudiants Empêchés à trouver des solutions pour adapter l'enseignement à distance à ce public aux besoins si spécifiques.

Gilles Roussel, Président de la Conférence des Présidents d'Université (CPU)

### **AVANT-PROPOS**

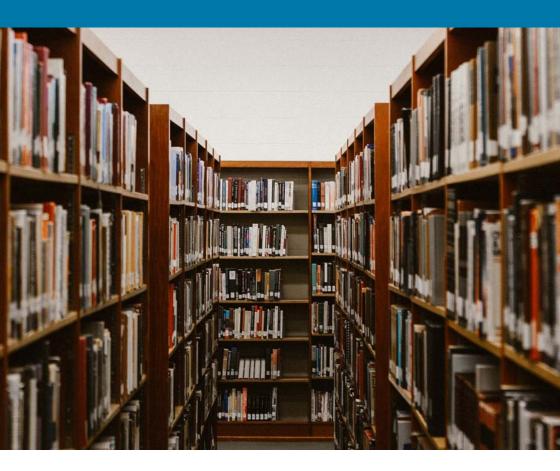
### L'enseignement universitaire à distance pour les étudiants incarcérés : un réel défi pour les universités

L'enseignement à distance en prison est un réel défi pour nos universités. Elles doivent en effet adapter leurs modalités administratives, pédagogiques et techniques à ces publics souvent en rupture scolaire et dépourvus d'accès aux outils numériques qui sont pourtant aujourd'hui le média quasi unique de l'enseignement à distance. Actuellement plus de 700 étudiants incarcérés sont inscrits dans l'enseignement supérieur, dont un tiers environ dans une formation à distance en vue d'obtenir le diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU). Ce nombre relativement faible se double d'une forte dispersion des étudiants dans de nombreuses disciplines et universités. Cette caractéristique entraîne une fragmentation et une hétérogénéité des réponses universitaires et montre la nécessité d'un travail de clarification et de structuration de l'offre de formation au niveau national.

Ce livret 2, qui fait suite au Guide de la scolarité universitaire en milieu carcéral (Recueil des procédures à l'attention des personnes des établissements d'enseignement supérieur français et de la Direction de l'Administration Pénitentiaire), a pour ambition d'une part de sensibiliser les équipes enseignantes et les services d'appui des universités aux conditions d'études et aux besoins spécifiques des étudiants incarcérés, d'autre part de proposer un certain nombre de préconisations qui permettent d'assurer à ces publics non seulement une égalité d'accès à l'enseignement supérieur mais aussi une qualité d'enseignement équivalente.

**Dominique Poincelot**, Responsable du Groupe de travail Etudiants Empêchés FIED **Laure Echalier**, Chargée de mission IDEFI Université Paul-Valéry Montpellier 3

# 



### 1.1. LE DROIT FONDAMENTAL À L'ENSEIGNEMENT

L'accès à l'enseignement est un droit fondamental et universel pour les publics incarcérés. Il figure dans les textes réglementaires (Code de l'éducation, Code de procédure pénale) et les recommandations ou résolutions internationales. C'est au sein du chapitre consacré aux actions de préparation à la réinsertion des personnes détenues que les modalités en sont fixées (Code de procédure pénale, D436-437). Notamment, l'article D436-2 prévoit que «dans tout établissement, les détenus peuvent recevoir et suivre les cours par correspondance organisés par les services du ministère de l'éducation nationale. Ils peuvent également recevoir d'autres cours par correspondance avec l'autorisation du chef de l'établissement qui, en cas de difficulté, en réfère au ministère de la justice». Il est en particulier demandé que les personnes détenues puissent avoir accès à une éducation de qualité, équivalente à celle dispensée dans le monde extérieur.

L'arrêté du 22 janvier 2014 relatif aux cahiers des charges des grades de licence et master ainsi que l'arrêté licence du 30 juillet 2018 rappellent cette exigence de **prise en compte de la diversité et des spécificités des publics étudiants**. L'organisation pédagogique d'une formation, comme les procédures d'évaluation, tiennent compte des statuts particuliers des usagers (étudiants salariés, étudiants en situation de handicap, sportifs de haut niveau, étudiants incarcérés). Ces adaptations doivent être explicitées, en particulier en ce qui concerne les modalités de contrôle des connaissances, les stages et mémoires. Le diplôme étant identique, le niveau de connaissances et compétences validé doit être le même, quelles que soient les modalités pédagogiques spécifiques mises en œuvre.

### 

La Fédération Interuniversitaire de l'Enseignement à Distance (FIED) est une association rassemblant des établissements d'enseignement supérieur qui ont choisi de conjuguer leurs efforts pour assurer le développement d'un enseignement à distance (EAD) de qualité. Ce réseau permet de couvrir l'ensemble des disciplines universitaires françaises. Dans le cadre de ses missions et avec le soutien de la MIPNES, la FIED a constitué depuis 2012 un groupe de travail qui favorise l'EAD auprès des publics empêchés par un handicap ou suite à une incarcération. La Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP) encourage cette initiative qui favorise la réinsertion sociale des étudiants à l'issue de leur peine.



Le groupe de travail a pour mission de rendre plus accessible et attractive l'offre de formation des universités parties prenantes en la clarifiant et en promouvant une adaptation des formations aux contraintes administratives, organisationnelles et pédagogiques de la prison¹. Pour ce faire, les universités s'inscrivent progressivement dans un processus de mutualisation et de coordination des bonnes pratiques aux plans organisationnels et pédagogiques en lien avec les acteurs présents dans les prisons.

De nombreux acteurs engagés dans l'enseignement en prison souhaitent en outre que soit mis en avant, au niveau national, les diplômes délivrés par les universités pour lesquels une organisation pédagogique a été réfléchie dans un contexte carcéral. De même que des **référents spécifiques « étudiants incarcérés »** sont désormais listés dans les universités, des universités «partenaires» devraient pouvoir mettre en avant certaines de leurs formations à distance et en premier lieu le Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (DAEU) qui constitue à la fois un but en soi et une passerelle vers l'accès aux études supérieures.



<sup>1.</sup> Pour toute information complémentaire :

http://intranet.fied.fr/fr/espace-collaboratif-publics/groupe-etudiants-empeches-publics.html

### **FOCUS**

### Un ENT en prison?

La réussite des étudiants incarcérés passera également par le déploiement du numérique dans les prisons. Un projet prometteur, NED (Numérique En Détention), est en cours de développement par la DAP. Centré sur les besoins premiers des personnes détenues (parloir, cantine, messagerie), il pourrait également accueillir un Environnement Numérique de Travail et donc, à moyen terme, des ressources pédagogiques développées par les universités. C'est une belle opportunité que les universités doivent investir. Un tel outil permettrait l'usage du numérique, même déconnecté, aux étudiants et le développement de nouvelles pistes de communication entre étudiants et enseignants.

### 1.3. LA SIGNATURE D'UN ACCORD-CADRE NATIONAL

Selon un état des lieux fait en 2012 par la DAP, 13 universités membres de la FIED assurent des formations auprès des publics incarcérés. Des conventions bilatérales entre universités et centres pénitentiaires existent. Elles sont le fruit du travail de terrain, souvent ancien, de personnels engagés et volontaires. La signature d'un accord-cadre de coopération en vue du développement de l'accès aux études supérieures des personnes placées sous main de justice entre les universités représentées par la Conférence des Présidents d'Université (CPU) et les ministères de la Justice et de l'Enseignement Supérieur est un acte important, générateur d'actions qui seraient plus ambitieuses.

### **FOCUS**

### Le guide de la scolarité universitaire en milieu carcéral

La FIED et l'Université Paul-Valéry Montpellier 3 ont produit un premier guide consacré à la scolarité en milieu carcéral. Il est principalement destiné aux Responsables Locaux d'Enseignement (RLE) et a pour fin d'expliciter l'ensemble des démarches administratives relatives à la scolarité universitaire et de faciliter ainsi l'accès aux formations à distance des universités. Réalisé en collaboration avec la DAP, il est disponible en ligne sur le site de la FIED (https://intranet.fied.fr/fr/espace-collaboratif-publics/groupe-etudiants-empeches-publics.html).



#### Guide de la scolarité universitaire en milieu carcéral

Collection : « L'enseignement universitaire en milieu carcéral »

#### 1.4. LES OBJECTIFS DU GUIDE

Ce guide, conçu comme complément au premier, s'adresse cette fois aux équipes pédagogiques et d'ingénierie pédagogique des universités. Il a pour objectifs :

- De favoriser la mise en place de **bonnes pratiques pédagogiques** pour les enseignants des universités françaises dispensant des formations à distance à un public empêché. A cette fin, il explicite le contexte d'études en milieu carcéral et explore en particulier les modalités pratiques et les spécificités d'accès aux cours à distance pour des étudiants non connectés ainsi que les moyens de mieux les accompagner par un suivi individualisé adapté au contexte carcéral. Les exemples de pratiques pédagogiques mentionnés sont le reflet d'une partie des dispositifs développés par les universités citées. Les pratiques ont pu évoluer après nos enquêtes.
- De proposer l'exemple d'expériences conduites par d'autres universités ainsi que des outils et méthodes innovants développés par des ingénieures pédagogiques de l'Université Paul-Valéry Montpellier 3 dans le cadre du projet.



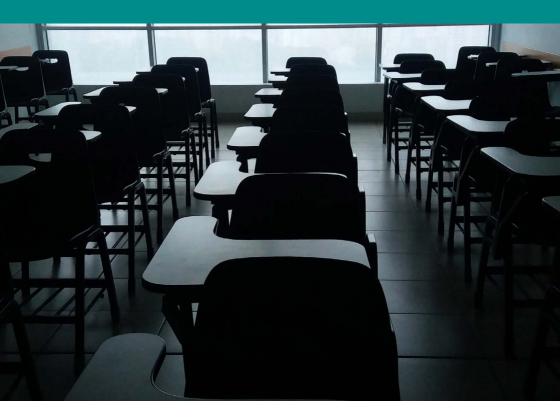
IDEFI-UM3D (ANR 11-IDEFI-0036). Ces outils permettent de mieux répondre aux exigences et aux contraintes techniques du milieu carcéral afin que l'enseignement à distance déconnecté ne se limite pas à un enseignement par correspondance d'une ère pré-numérique.

De soumettre des préconisations relatives aux aspects organisationnels, aux contraintes de réalisation ainsi qu'aux rôles des personnes impliquées et avec lesquelles nous interagissons ponctuellement dans le contexte de l'enseignement supérieur à distance et en particulier celui mis en œuvre à l'université Paul-Valéry Montpellier 3.



# **PARTIE**

### LES CONDITIONS D'ÉTUDES EN CONTEXTE CARCÉRAL ET LES ACTEURS DE L'ENSEIGNEMENT



### 2.1. LES CONDITIONS D'ÉTUDES EN CONTEXTE CARCÉRAL

Peu de détenus entreprennent des études supérieures en prison, en moyenne seulement 1,4% de la population carcérale. Pour expliquer cette réalité, Vettraino-Soulard (1980)<sup>1</sup> et Salane (2010<sup>2</sup>, 2011<sup>3</sup>, 2012<sup>4</sup>) identifient le frein d'une double contrainte institutionnelle, à la fois pénitentiaire et éducative.

Les travaux de Salane (2008<sup>5</sup>, 2012) en particulier mettent en évidence la façon dont les détenus caractérisent cette activité, soit « en rupture » soit « en continuité » par rapport à leur trajectoire scolaire antérieure et (re)construisent leur identité. Ses résultats montrent que trois modes d'entrée dans les études et d'affiliation au monde étudiant peuvent être distingués : « logique de la continuité », « logique de la continuité transposée » et « logique de rupture ». Il conviendra de **soutenir particulièrement l'étudiant détenu dans sa démarche**. Des attentions parfois simples peuvent être décisives. Ainsi, la simple délivrance d'une carte d'étudiant permet de valoriser la personne qui devient pleinement étudiant.

Afin de l'accompagner au mieux, les équipes pédagogiques doivent avoir une **information précise sur les conditions d'études** de chaque étudiant qui peuvent varier d'un établissement à l'autre et d'un individu à l'autre. Il est donc absolument

<sup>1.</sup> VETTRAINO-SOULARD M.-C. (1980), Le détenu étudiant, Communication & Langages, 47, pp. 74-86

<sup>2.</sup> SALANE, F. (2010). Être étudiant en prison. « L'évasion par le haut », Paris.

<sup>3.</sup> SALANE, F. (2011). Crise identitaire et investissement universitaire. Un étudiant en prison. SpécifiCITéS, 4, pp. 43-53.

<sup>4.</sup> SALANE, F. (2012). Être étudiant en prison: trois modèles d'entrée et d'installation dans les études. La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation, Dossier : Des enseignants et des élèves... en prison, octobre, n°59.

<sup>5.</sup> SALANE, F. (2008). L'enseignement à distance en milieu carcéral : droit à l'éducation ou privilège ? Le cas des « détenus-étudiants ». Distances et savoirs, 6(3), pp. 413-436.

essentiel qu'elles soient, pour chaque étudiant, décrites précisément et au plus tôt par le RLE.

La majorité des cursus universitaires suivis par les étudiants détenus le sont en enseignement à distance. De fait, c'est aux **difficultés connues de l'enseignement** à **distance** (isolement, manque de socialisation, organisation du travail, gestion du temps...), que l'étudiant détenu ajoute les difficultés propres au milieu carcéral<sup>1</sup> et celles liées à son parcours antérieur souvent marqué par une rupture des études et/ou un échec antérieur.



<sup>1. «</sup> Souvent ce type d'enseignement ne permet guère à l'élève de faire le lien entre le cours, d'une part, et son expérience et son environnement, d'autre part. Le contenu du cours étant fixe et donc non négociable, l'élément indispensable de participation des élèves à la conception du cours fait largement défaut. Qui plus est, souvent, il n'y a guère ou pas du tout de cours en présence d'un enseignant ni de contacts avec d'autres élèves suivant des cours par correspondance ; l'interaction immédiate, la surveillance, l'aide, les conseils ou l'approbation ne sont pas possibles. Par conséquent, la motivation est très difficile à maintenir et les cours de ce genre se caractérisent par des taux très élevés d'abandon sauf lorsque les procédures d'orientation et de sélection avant et pendant les cours sont vraiment très bonnes » Education en prison : recommandation n°R (89) 12 adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 13 octobre 1989 et exposé des motifs. [https://www.right-to-education.org/sites/right-to-education.org/files/resource-attachments/Conseil Europe Recommandation Education en Prison 12 89 FR.pdf], p. 31.

### **INFOS**



### Les différents établissements pénitenciaires

Il existe plusieurs types d'établissement pénitentiaires selon le régime de détention et les catégories de condamnation. Ils sont classés en deux grandes catégories : 86 maisons d'arrêt et 94 établissements pour peine.

Les maisons d'arrêt reçoivent les personnes prévenues en détention provisoire ainsi que les personnes condamnées dont la peine ou le reliquat de peine n'excède pas deux ans. Les établissements pour peine sont divisés en 6 maisons centrales (longues peines ou personnes présentant des risques), 27 centres de détention (peines supérieures à deux ans), 11 centres de semi-liberté.

50 centres pénitentiaires, établissements mixtes, comprennent au moins deux quartiers différents (maison d'arrêt, centre de détention et/ou maison centrale). On compte également 6 établissements pénitentiaires pour mineurs et 1 établissement public de santé national.

Les problématiques les plus lourdes pour l'étudiant incarcéré concernent l'espace, le temps, les difficultés financières et l'accès aux ressources pédagogiques ainsi qu'à l'accompagnement aux études. C'est la raison pour laquelle des questions sur la gestion de l'espace et du temps ont été ajoutées au questionnaire «usages numériques», qui était annexé au guide 1, afin qu'il puisse devenir pleinement un questionnaire «conditions d'études» (voir annexe 1).



L'espace : la prison est un espace imposé et réduit dont le fonctionnement repose en grande partie sur la discipline des corps. La privation de liberté s'accompagne d'une immobilisation forcée à l'intérieur même des établissements pénitentiaires, ou en tout cas d'une entrave forte à la mobilité

qui peut aller jusqu'à une détention à l'isolement. La vie en collectivité et la promiscuité peuvent également être un frein important aux études. Le bruit, en particulier, est l'une des caractéristiques qui dérange le plus les personnes étudiant en prison. Les conversations des détenus, la télévision ou la radio allumées en permanence, les bruits de la détention (ouverture et fermeture de portes, bruits de clés, détenus qui s'invectivent, surveillants qui se parlent d'un étage à l'autre...) les ramènent sans cesse au monde carcéral. Ces difficultés existent particulièrement quand la personne se trouve partager sa cellule avec d'autres détenus, donc en maison d'arrêt. Selon l'établissement pénitentiaire et sa situation individuelle, le détenu pourra bénéficier plus ou moins largement d'un espace de travail dédié (cellule individuelle, centre scolaire, bibliothèque).



Le temps : L'étudiant organise son activité d'études selon les autres activités de la détention, souvent prioritaires. Aussi, les étudiants ont-ils des difficultés pour se rendre régulièrement et sur des temps conséquents à la bibliothèque ou au centre scolaire, ou pour rencontrer les autres étudiants. Les temps

de déplacement sont souvent très longs. Les lenteurs propres aux établissements universitaires peuvent en outre s'ajouter à celles de l'établissement carcéral et jouer un rôle important dans le sentiment d'isolement de l'étudiant.



Les difficultés financières : La situation de détenu et le fonctionnement administratif carcéral imposent régulièrement aux étudiants des difficultés financières complexes voire difficilement surmontables. Le coût des études conditionne de fait fortement le maintien des personnes détenues dans un

cursus scolaire et les place dans des situations inégalitaires : faire des études en prison coûte cher et, d'un établissement à l'autre, la prise en charge et les possibilités d'aides financières varient énormément. Si l'étudiant a besoin d'argent pour payer les frais d'inscription, il en a également besoin tout au long de l'année pour assumer les différents coûts qu'implique un cursus d'études supérieures (achat de livres, d'un ordinateur, de fournitures...). Ces difficultés, parfois mal évaluées, fragilisent leur scolarité. Dans la mesure du possible, les étudiants sont aidés par le centre scolaire mais cette aide est dépendante du budget alloué à ce dernier et de l'argent déjà investi pour l'étudiant (paiement de ses droits d'inscription par exemple).



La discontinuité des études : Autre facteur important de découragement, la rupture d'études lors d'un changement d'établissement pénitentiaire.



L'accès aux moyens et ressources pédagogiques: mises à part quelques expérimentations dans certains établissements pénitentiaires, l'accès à Internet est strictement interdit aux détenus. Lorsque les supports de cours sont numériques, c'est donc au RLE de se connecter et d'imprimer les ressources pour

l'étudiant. Il est en outre souvent difficile de faire rentrer en prison des documents audiovisuels, audio ou vidéo. L'extrême lenteur et la complexité des démarches imposées par l'institution pour toutes les transactions avec l'extérieur rend également complexe l'accès aux ressources papier (ouvrages). Elles doivent en effet transiter par des contrôles qui fragilisent et retardent leur mise à disposition. Certains achats relativement courants et banals s'avèrent de fait parfois d'une grande complexité, exigeant des étudiants qu'ils s'adaptent en permanence et « bricolent » avec le peu qu'ils possèdent.

Le schéma ci-après fait état des contraintes créées par la rencontre entre l'enseignement universitaire à distance et la détention<sup>1</sup>. Ces contraintes sont d'autant plus fortes qu'elles s'inscrivent d'un côté dans un environnement massivement technologisé à des fins d'apprentissage, de l'autre dans un environnement sécuritaire.

<sup>1.</sup> Description d'une journée type selon le site internet du ministère de la justice : [http://www.justice.gouv.fr/prison-et-reinsertion-10036/la-vie-en-detention-10039/une-journee-type-en-prison-12005.html]

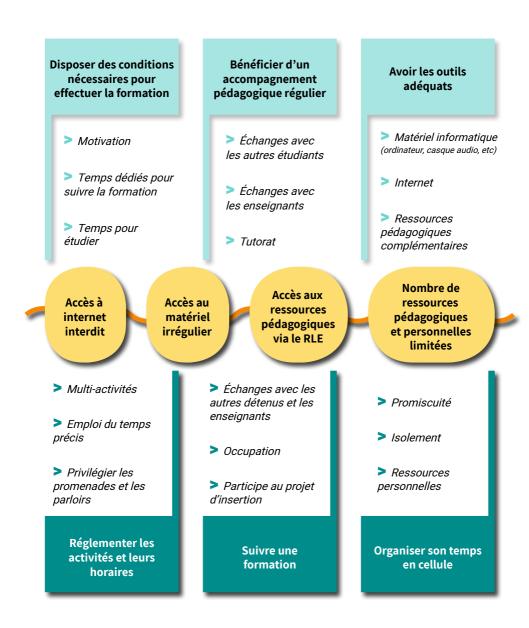


FIGURE 1 : REPRÉSENTATION SCHÉMATIQUE DES CONTRAINTES PROVOQUÉES PAR LA COMMUNICATION ENTRE ENSEIGNEMENT À DISTANCE ET PRISON

Envisagées sous cet angle, il est important de rappeler que les études supérieures en prison peuvent être appréhendées comme un moyen de rendre les murs d'une prison un peu plus perméables à d'autres structures institutionnelle, éducative et pédagogique (Alidières, 2013) et qu'elles s'inscrivent dans un processus d'innovation technologique et pédagogique dont l'objectif principal est d'accompagner l'étudiant empêché à la réalisation et la réussite de ses études supérieures.

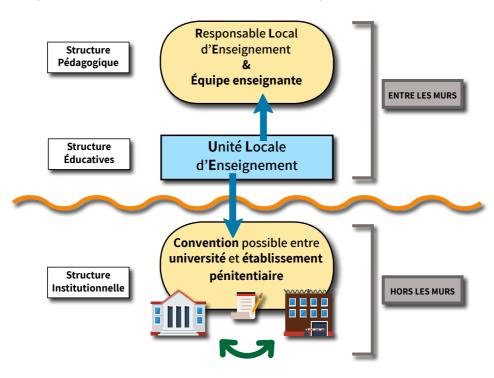


FIGURE 2: REPRÉSENTATION SCHÉMATIQUE DES STRUCTURES INTERVENANT DANS L'ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENTSUPÉRIEUR EN PRISON

(ALIDIERES L., 2013, Interactions et pratiques d'un processus d'innovation pédagogique en environnement carcéral, Thèse en Sciences du Langage)

L'ensemble des éléments retraçant les conditions d'études d'un étudiant et connus grâce au questionnaire « conditions d'études » devraient pouvoir être représentés sous forme par exemple d'un graphique (voir annexe 2).

#### 2.2. Un réseau de personnes ressources

La facilité d'accès aux ressources mais aussi l'organisation et le succès des études dépend pour beaucoup de **l'équipe pédagogique de la prison** et en particulier du responsable local d'enseignement (RLE). Ils dépendent également grandement de l'implication des **acteurs universitaires**.

Afin que le dispositif d'organisation des études soit le plus simple possible à appréhender à la fois pour l'étudiant et les diverses parties prenantes, il est essentiel que chacun de ces acteurs connaisse exactement son rôle et celui des autres acteurs afin de pouvoir répondre aux demandes qui concernent son champ d'action et orienter, le cas échéant, les autres demandes vers le bon interlocuteur. Des spécificités peuvent exister d'un établissement à l'autre, mais on retrouve partout les 4 grandes familles d'acteurs suivantes.



### 2.3. LES RLE ET LES AUTRES INTERVENANTS AU SEIN DES CENTRES PÉNITENTIAIRES

Sous l'autorité de l'Unité Pédagogique Régionale (UPR) dirigée par un proviseur, le RLE coordonne l'ensemble des moyens d'enseignement mis à sa disposition dans le cadre d'une Unité Locale d'Enseignement (ULE). Les RLE sont des enseignants du premier ou du second degré titulaires de l'Education Nationale. Les dispositifs de formation dont ils ont la charge comprennent des formations pour acquérir les savoirs fondamentaux (français langue étrangère, alphabétisation-illettrisme, remise à niveau et préparation au CFG) et des formations diplômantes (CAP, BEP, DNB, bac, diplômes du supérieur). Si la formation de tous niveaux est encouragée, il n'en reste pas moins que la mission prioritaire des ULE concerne la lutte contre l'illettrisme et les niveaux infra-bac. Les études supérieures ne sont pas inscrites dans leurs priorités.

Les RLE peuvent être aidés dans leurs tâches par l'intervention de vacataires d'enseignements et/ou d'associations de bénévoles comme Auxilia ou le Genepi. En 2015-2016, 84% des 483 ETP d'enseignants intervenant à temps plein ou à mi-temps dans les établissements pénitentiaires étaient des enseignants du premier degré. C'est le cas, inversement, de seulement 14% des vacataires qui assurent 4457h par semaine pour répondre à des besoins disciplinaires spécifiques (philosophie, langues vivantes par exemple) ou lorsque des personnes détenues sont engagées dans un parcours de formation de niveau 4 ou au-delà¹, et qui sont enseignants du second degré.

<sup>1.</sup> Bilan annuel de l'enseignement en milieu pénitentiaire, Année 2015-2016, Direction de l'administration pénitentiaire, Pôle enseignement (SDMI2), Janvier 2017.

Le RLE (voir guide administratif) est l'intermédiaire privilégié entre les services de l'université et l'étudiant incarcéré. C'est lui qui effectue les démarches administratives (candidatures, inscriptions), le suivi pédagogique de l'étudiant, l'organisation des examens au centre pénitentiaire. Selon les droits ouverts à l'étudiant par l'administration pénitentiaire, le RLE est garant de son accès à la plateforme numérique d'enseignement ou s'y connecte pour en extraire les documents d'études. Il est également garant de l'organisation et de la surveillance des examens en milieu carcéral. Il sert enfin d'intermédiaire dans la communication entre l'étudiant et les enseignants sur toutes les questions d'ordre purement pédagogique. Etant donné son rôle majeur dans le dispositif et la réussite de l'étudiant, il est essentiel que le RLE soit destinataire de toutes les informations

### 2.4. LE RÉFÉRENT ÉTABLISSEMENT UNIVERSITAIRE

Le rôle du référent établissement est essentiel dans la mise en place de la scolarité d'un étudiant incarcéré (voir guide administratif). Il est l'interlocuteur direct du RLE en ce qui concerne les informations préalables, la phase de candidature, l'inscription administrative, l'inscription aux examens, l'organisation des examens, les attestations de résultats et les diplômes. Il fait, sur toutes ces questions, le lien entre le RLE et les services universitaires compétents qui peuvent être nombreux et variés selon les établissements. Grâce à la fiche « Conditions d'études » remplie par le RLE, il transmet à l'équipe pédagogique et au service d'ingénierie pédagogique les éléments permettant de procéder à l'adaptation des modalités pédagogiques aux conditions d'études particulières de l'étudiant. Selon les établissements, il pourra s'agir d'un personnel administratif ou d'un enseignant.

### 2.5. L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE UNIVERSITAIRE

L'équipe pédagogique qui porte un diplôme peut-être plus ou moins étendue. Le responsable du diplôme ou de l'année de diplôme constitue l'interface naturelle entre les enseignants, les services administratifs et les services d'ingénierie pédagogique. Il doit, dès la candidature d'un étudiant, être parfaitement informé, par le référent établissement, que des adaptations de la formation seront le cas échéant à prévoir et en informer ses collègues.

L'expérience prouve néanmoins que, en particulier dans les diplômes pluridisciplinaires, le responsable du diplôme ne souhaite pas toujours prendre le rôle d'animateur d'équipe pédagogique. Dans ce cas, chaque enseignant devra travailler en interaction directe avec les services d'ingénierie pédagogique.

Les enseignants sont responsables de leur enseignement et en lien direct avec le RLE et/ou l'étudiant pour tout ce qui concerne les questions d'ordre pédagogique. Nous reviendrons sur les modalités pratiques possibles de tels échanges comme sur celles que peuvent utiliser les tuteurs lorsqu'il en existe dans les établissements universitaires.





### 2.6. LES SERVICES D'INGÉNIERIE PÉDAGOGIQUE

Le rôle des ingénieurs pédagogiques, quelle que soit l'organisation adoptée par un établissement, est crucial. Ce sont en effet eux qui vont travailler avec les enseignants afin de proposer à l'étudiant des supports pédagogiques qui lui soient accessibles sans que la qualité de l'enseignement en pâtisse. Les adaptations peuvent être d'ordre technique (changement de support, par exemple de la page internet au pdf; suppression des liens internet) ou d'ordre pédagogique (nouvelle scénarisation du cours). Voir infra parties 3 et 4.

## **PARTIE**

3

VERS LA RÉUSSITE DE LA FORMATION PAR L'ADAPTATION AUX CONDITIONS D'ÉTUDE



L'enseignement à distance dispensé par les universités est fondé aujourd'hui sur des dispositifs pédagogiques scénarisés associant des ressources numériques variées (modules de cours sous divers formats, vidéos, exercices interactifs, activités et devoirs en ligne, corrigés individuels en ligne, travaux de groupe,...). L'interaction est souvent importante entre l'apprenant et les contenus en ligne et elle demande une connexion internet. Ce dispositif est complété et renforcé par un accompagnement collectif et/ou individuel (tutorat spécifique assuré par un enseignant ou par un étudiant en fin d'études), un forum, éventuellement des regroupements en présence.... Toutes ces activités exigent, de la même manière, une connexion internet.

Ce caractère numérique et connecté de l'enseignement à distance gêne aujourd'hui son développement en prison où il semblerait finalement souhaitable qu'il puisse, à l'ancienne, être davantage un enseignement par correspondance fondé exclusivement sur l'envoi de documents pour étudiants non connectés.

### **FOCUS**

### Paris-Est Marne-la-Vallée, Paris-Descartes

Les expériences menées récemment par l'Université Paris-Est Marnela-Vallée ou Paris-Descartes associent des formations à distance avec des cours en présentiel. Cette expérience est notamment financée par la région lle de France qui soutient des initiatives d'adaptation des cours aux spécificités organisationnelles et pédagogiques de ces publics incarcérés. Mais la majorité des universités ne peuvent mettre en place ce type de dispositifs, ne serait-ce que pour des raisons d'éloignement des centres pénitentiaires et de dispersion des étudiants inscrits. Il convient donc de sensibiliser les enseignants et les ingénieurs pédagogiques aux conditions d'étude des étudiants incarcérés et de réfléchir et proposer un dispositif pédagogique adapté et motivant pour ces étudiants chez qui le risque de décrochage et d'isolement est souvent très fort.

Les établissements impliqués ont su développer des dispositifs facilitants. Nous en avons ici référencé quelques-uns, exemplaires.

### 3.1. UNE INDISPENSABLE SENSIBILISATION DES ÉQUIPES PÉDAGOGIQUES

Il est primordial que les responsables de formation EAD et les enseignants et enseignants-chercheurs dispensant des cours soient sensibilisés aux différentes problématiques de l'environnement carcéral, de façon à avoir des clés concrètes pour envisager l'adaptation de leurs dispositifs pédagogiques.

Souvent jugées superfétatoires, les actions de sensibilisation des équipes à la multiplicité des profils apprenants constituent au contraire la clé de voûte d'un meilleur accès aux formations à distance et plus la sensibilisation aux conditions d'études des publics détenus aura été précise, plus les enseignants seront en mesure de prendre en compte ce profil avec aisance dans la construction pédagogique de leurs cours.

Dans le cas de l'étudiant détenu, à la distance s'ajoute la contrainte de la médiation obligatoire du RLE entre équipe pédagogique et étudiant, enseignements et étudiant. Or, le risque de la médiation est dans le retard démotivant, la dilution et la déperdition des informations. Il est donc absolument crucial que le RLE soit destinataire rapidement d'informations claires, précises et individualisées qui lui permettent de jouer véritablement un rôle d'accompagnateur.

### **FOCUS**

### Les informations essentielles à donner

Calendrier des activités et des temps forts de la formation (début des cours, progression pédagogique, périodes des devoirs, périodes d'examens, retour des notes, ...), objectifs pédagogiques, méthodologie de travail, modalités et principes d'évaluation.

Organisation des examens et des devoirs : modalités, calendrier avec les dates d'envoi et de retour...

### 3.2. UNE DÉCONNEXION POSSIBLE DES SUPPORTS DE COURS

La plus grande partie des ressources mises à disposition des étudiants à distance peut, sans modification de la scénarisation pédagogique, être retranscrite sous un format utilisable de manière déconnectée et asynchrone, qu'il s'agisse des cours eux-mêmes ou de la majeure partie des ressources documentaires. Même les échanges entre étudiants et enseignants ayant eu lieu sur un forum peuvent par exemple faire l'objet d'une extraction pour consultation par l'étudiant déconnecté.

Dispositif EAD connecté sur plateforme

Dispositif déconnecté

Papier
CD-Rom si autorisé
Clé USB si autorisée
Visio-conférence si autorisée
Autre activité si
déconnexion impossible

### 3.2.1. La question des supports matériels de cours



Les supports-papier : Il convient au minimum d'organiser l'envoi des cours et autres activités via le RLE en version imprimable ou en version papier.



Les supports numérisés via CD ROM ou clés USB: Après autorisation des autorités de l'administration pénitentiaire, les supports matériels privilégiés seront l'inscription sur CD-ROM ou clés USB. Outre leur format réduit, ils peuvent permettre d'encapsuler un environnement de travail numérique bien plus fidèle à ce qu'est

l'enseignement à distance en ligne et donnant davantage d'autonomie à l'étudiant. On y retrouvera les cours, les ressources numériques inscriptibles (video, etc), les devoirs et les corrigés individualisés, les échanges sur les forums.



La visioconférence : Exceptionnellement, avec l'accord des responsables et RLE locaux, l'organisation d'une séance par visioconférence venant compléter l'envoi de cours écrits ou via CD ROM permettra un échange individualisé entre l'enseignant et

l'étudiant. Cette disposition pourra tenir lieu de séance de « regroupement ». Certains centres pénitentiaires permettent également l'organisation d'épreuves d'examens orales en visioconférence.

### **A NOTER**

La problématique de l'acheminement des cours et des devoirs est un élément central à considérer pour éviter la démotivation de l'étudiant : les délais sont plus longs et les cheminements parfois complexes. Il apparaît donc nécessaire d'avoir des interlocuteurs bien identifiés à la fois dans le centre pénitentiaire et dans l'université.

### 3.2.2. La question de l'accès aux sources documentaires

### **FOCUS**

### L'université de la Rochelle et la Maison Centrale de Saint Martin

L'expérience de l'université de La Rochelle et de la maison centrale de Saint-Martin-de-Ré :

- Des permanences sont assurées par les bibliothécaires de l'université à la maison centrale
- Le temps de prêt est allongé



Voir: http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2008-05-0050-012

### **FOCUS**

#### L'université de Rennes 2

Des personnels du service de l'enseignement à distance et du service commun de documentation de l'université de Rennes 2 amènent des ouvrages aux centres de détention (hommes et femmes) de Rennes.

### 3.2.3. La question de l'adaptation des cursus et des rythmes aux conditions d'études

Pour prendre en compte la spécificité du statut de l'étudiant incarcéré, une adaptation du calendrier d'étude, des exercices ou la conversion d'un stage en mémoire doivent être envisagés. De la même façon, certains enseignements pourront faire l'objet éventuel d'une dispense. Il est nécessaire que le responsable de formation soit vigilant au moment de l'inscription pédagogique pour, le cas échéant, s'entretenir avec le RLE sur cette question.

#### **FOCUS**

#### L'université de Rennes 2

Les méthodes d'évaluation peuvent être adaptées. Un étudiant qui travaille à la bibliothèque d'un établissement pénitentiaire y fait son stage. Un étudiant de la Maison Centrale de Saint-Martin de Ré inscrit en AES a fait un stage à la mairie de Saint-Martin de Ré. On imagine des dossiers à faire pour remplacer un stage, etc.

Les étudiants passent les épreuves d'examen dans les centres pénitentiaires. La difficulté vient des différents calendriers des zones scolaires. Les devoirs sont envoyés par courrier postal ou scannés. Quelques dépôts en ligne sont effectués via le RLE.

### 3.3. L'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE DE L'ÉTUDIANT INCARCÉRÉ : LE TUTORAT

Le rôle du tuteur est fondamental en tant qu'animateur, spécialiste ou soutien psychologique. Le tutorat peut être disciplinaire ou méthodologique et n'est pas forcément assuré par un enseignant.

Les nombreuses rencontres d'acteurs de l'enseignement dans les prisons mettent en exergue le besoin criant d'accompagnement et de suivi individuels, à deux niveaux :

- Administratif avec un référent fortement engagé
- Pédagogique avec un accompagnement plus individualisé



### **FOCUS**

### Témoignage

D' après M. Kader Sadoun, Proviseur de l'UPR du Grand-Ouest à Rennes, il faudrait repenser le rôle du RLE et des accompagnants et surtout prévoir un tutorat. Un centre d'enseignement à distance ne peut pas se contenter de donner des accès à des ressources. Il doit proposer un suivi et du tutorat aux étudiants afin de réduire le découragement et le décrochage dû à la distance et à l'isolement. Pour les formations universitaires, le RLE ne peut pas assurer du tutorat disciplinaire. Il ne peut être qu'un intermédiaire avec des tuteurs de l'université.

Une politique de la formation devrait être renforcée également dans les prisons. Dans son UPR, il essaie de faire intervenir des enseignants du secondaire afin d'assurer du tutorat.

### 3.3.1. Le tutorat en présentiel

Le tutorat en présentiel reste à privilégier même si la répartition géographique des étudiants incarcérés en limite la mise en œuvre par les universités (en moyenne, pour une université, les étudiants incarcérés sont répartis sur 6 régions pénitentiaires).

#### **FOCUS**

### Un dispositif de tutorat original

À Caen, certaines formations (dont une thèse soutenue en détention) début septembre 2017) et 2 VAE, ont bénéficié d'un dispositif « Parcours Plus » créé depuis 2007. Il s'appuie sur une équipe de 4 tuteurs « pluridisciplinaires » baptisés « Visiteurs pédagogiques bénévoles » : 2 professeurs d'université honoraires (Anglais, Géographie – Didactique et Formation des Maîtres), un Maître de conférences honoraire (Philosophie-Sciences de l'Education-Formation des Maîtres) et une jeune Ingénieure en Génie Civil du Conseil Régional qui organise son emploi du temps de travail pour venir à P+ une fois sur deux. Ce dispositif n'est pas un « tutorat disciplinaire mais un accompagnement personnel dans un lieu collectif qui permettait les échanges entre étudiants eux-mêmes, entre enseignants et étudiants (aide au travail intellectuel, conseils méthodologiques, recherche documentaire et bibliographique sur Internet, , relecture de devoirs, encouragement, écoute (comme un Visiteur de Prison), aide à la sociabilité, à la résilience , aux retrouvailles avec l'estime de soi , reconnaissance de la personne détenue (réduite à son numéro d'écrou de « détenu »), don de calendriers ou de montres (!), etc... ». Anne Le Roux, Professeure de Géographie, Caen.

Ces rencontres viennent renforcer le tutorat qui, de fait, est plus axé sur l'enseignement disciplinaire en dépassant l'objectif d'enseignements académiques.

Le tutorat en présentiel peut être assuré par :

- des étudiants déjà diplômés. À l'université de Franche-Comté c'est un ancien étudiant du DAEU qui assure le tutorat;
- des tuteurs vacataires ou bénévoles qui sont en lien avec des associations intervenant dans les centres pénitentiaires comme GENEPI;
- des étudiants en stage ou dans le cadre d'un service civique ou dans le cadre de leur formation (Unités d'enseignement donnant lieu à des crédits ECTS pour les étudiants de master qui assurent le tutorat);

### **FOCUS**

### Les universités Paris-Est-Marne-la-Vallée et Paris-Ouest Nanterre

Le tutorat est assuré par des enseignants qui se rendent dans les prisons de la région. En 2016, compte tenu de la concentration d'étudiants incarcérés en région Ile-de-France, un partenariat avec le soutien de la Région Ile-de-France permet à l'Université Paris Ouest-Nanterre de renforcer le suivi et le tutorat de 10 étudiants.

#### Le dispositif est original :

Le tutorat « méthodologique » est assuré par des étudiants inscrits en Master ou Doctorat et a vocation à un soutien méthodologique régulier (5 séances par an) pour aider à l'accès au cours, aux livres et répondre aux difficultés d'apprentissage. Il est complété par un tutorat disciplinaire assuré régulièrement par l'enseignant référent en lien avec le RLE, et 3 rencontres par an sont organisées avec l'étudiant.

#### 3.3.2. Le tutorat par le RLE

#### **FOCUS**

#### Le centre pénitentiaire de Caen

Au Centre Pénitentiaire de Caen, le tutorat pédagogique pour le DAEU est assuré à la fois par une professeure des écoles et par des vacataires rémunérés. Le tutorat post-DAEU est assuré bénévolement par deux enseignants de l'université retraités.

Au Centre de détention d'Argentan, les deux RLE assurent un tutorat d'1h15 par semaine pour les élèves du DAEU. Les étudiants viennent pour travailler tranquillement ou utiliser les ordinateurs. Ils peuvent nous faire part de leurs difficultés et si on peut, on les aide. On apporte également des documents qu'ils nous auraient par ailleurs demandés. On leur prête des livres.

Lison DUCASTELLE, Université de Caen

#### 3.3.3. Le tutorat à distance

En l'absence de contact direct, enseignant ou tuteur et étudiant échangeront par courrier ou email via le RLE (voir fiche navette). Le dispositif peut bien sûr être hybridé avec un renfort en présentiel d'intervenants (bénévoles, vacataires, enseignants ...).

### **FOCUS**

### L'Accompagnement à distance de l'université Rennes II

Le fonctionnement de l'enseignement à distance est mixte (papier/ numérique) ou en numérique intégral en sociologie qui est la dernière filière proposée à distance.

Certains étudiants ont à leur disposition la plateforme pédagogique CURSUS (permettant l'accès aux contenus multimédia, aux classes virtuelles, aux vidéos, aux forums, aux dépôts de travaux, aux exercices interactifs) et des envois de CD/DVD ou des versions papier imprimées.

Une équipe de tuteurs pour du tutorat méthodologique est présente pour assister les étudiants en appui au soutien apporté par les enseignants. Il n'y a pas de séances asynchrones par visioconférence, mais il n'y aurait pas d'interdiction organisationnelle à le faire, par exemple pour du tutorat. Mais cela entraine des difficultés car il y a des étudiants qui ne doivent pas se croiser à l'intérieur du centre de détention.

Différents forums, au niveau de la formation ou de chaque enseignement, peuvent être ouverts afin de rendre plus rapide et aisée la communication entre RLE et/ou étudiant et enseignants.

A terme, dans le cadre du NED (Numérique en Détention), est prévu l'accès à une plateforme sécurisée non connectée assortie d'un lien direct sécurisé de type banque en ligne où le tuteur pourra échanger directement avec l'étudiant en prison.

### 3. 4. LE SUIVI EN CAS DE RUPTURE DE FORMATION ET LA VALIDATION DU DIPLÔME

Le suivi implique aussi de tenir compte d'une rupture possible de la formation lors d'un changement de centre de détention ou d'une libération afin de pouvoir proposer à l'étudiant de nouvelles modalités de formation qui lui permettent la validation de diplôme.



#### **EN BREF**

#### Il est besoin:

- D'un référent administratif fortement engagé pour limiter la démobilisation de l'étudiant incarcéré (prise en charge plus personnelle);
- D'un accompagnement pédagogique plus individualisé, via un tutorat adapté. Les moyens d'accompagnement individualisé mis en oeuvre dans les formations en EAD (tutorat en ligne, chats, forums en ligne, regroupement à distance via internet) sont en effet rarement accessibles aux étudiants incarcérés;
- D'un lien étroit avec le RLE. Afin de favoriser le suivi de l'étudiant il convient en premier lieu d'établir le lien entre le RLE et le référent (responsable de la formation). La fiche « conditions d'études » peut être exploitée et s'avère très utile pour cerner les limites pratiques des dispositifs. Ce lien direct permet aussi d'organiser en amont les relais d'information sur l'accès aux sources (articles ou ouvrages à acheminer), d'organiser les ruptures de cursus (transfert d'un prisonnier, sorties) et d'envisager la poursuite d'études.

### **FOCUS**

### Lien RLE / responsable administrative et rupture de cursus

A l'université de Rennes II, en cas de rupture du cursus, par exemple suite au départ de l'étudiant-détenu du centre de détention, les attentes de transfert sont indiquées par le RLE. Cette information est prise en compte par le service SUED de Rennes, un contact est pris avec le RLE du centre destinataire. Cela n'entraine en principe aucune difficulté. Il faut souligner que le lien avec les étudiants incarcérés est assuré avec un interlocuteur unique : la Responsable Administrative du SUED qui est très impliquée.

Au-delà de ce premier niveau de conseils aux équipes pédagogiques et de ce tour d'horizon de pratiques référencées dans d'autres universités, l'université Paul-Valéry Montpellier 3 a souhaité apporter dans ce guide un certain nombre de résultats des travaux de recherche et d'ingénierie pédagogique menés dans le cadre de l'IDEFI UM3D, sur l'adaptation des modalités d'enseignement à destination des étudiants incarcérés.

# **PARTIE**

L'EXEMPLE DE L'UNIVERSITÉ PAUL-VALÉRY MONTPELLIER 3



### 4.1. UN ESPACE DE COURS SPÉCIFIQUE SUR LA PLATEFORME D'APPRENTISSAGE

Confrontées à l'ensemble de ces questions, l'UPVM3 a réfléchi aux diverses solutions techniques et pédagogiques qui permettent de mettre à disposition les ressources pour l'étudiant. S'il est impératif dans tous les cas qu'elles soient adaptées à ses contraintes (ressources déconnectées, adaptation éventuelle des calendriers de progression), deux possibilités de mise à disposition s'offrent aux universités : l'intégration du RLE dans la cohorte des étudiants à distance avec accès à tous les espaces de cours auxquels l'étudiant est inscrit et / ou la création d'un espace de cours spécifique rassemblant tous les enseignements suivis par l'étudiant et adapté à ses spécificités. Chaque solution présente avantages et inconvénients pour les différents acteurs.



#### 4.1.1. Présentation comparée

### L'intégration du RLE dans la cohorte des étudiants à distance pour chaque espace de cours

Les équipes pédagogiques n'ont pas à dupliquer sur plusieurs espaces le contenu des enseignements commun aux étudiants connectés et aux étudiants

déconnectés.

Le RLE peut consulter les activités collectives de type forum voire y participer.

- Le RLE a accès à une multiplicité d'espaces de cours, ce qui rend sa tâche de suivi plus complexe.
  - La nécessité d'adapter les formats ou les contenus à des études déconnectées peut ne pas être prise en compte par l'équipe pédagogique.
  - Même si des informations et des contenus alternatifs peuvent lui être dédiés sur l'espace de chaque cours, le RLE a accès à toutes les informations délivrées à l'ensemble des étudiants, ce qui peut être pour lui source de complexité et de confusion.
  - L'existence éventuelle de ressources connectées pour l'ensemble des étudiants rend difficile la consultation de l'espace de cours directement par l'étudiant détenu.
  - L'existence éventuelle de ressources connectées exige du RLE une réflexion sur ce qu'il est en mesure ou pas de communiquer à l'étudiant.

# La création d'un espace déconnecté spécifique rassemblant tous les cours, à destination exclusive du RLE et/ou de l'étudiant détenu.

- Le RLE et/ou l'étudiant ont accès à un contenu spécifiquement adapté, sans risque de confusion.
- L'étudiant peut accéder, le cas échéant, à cet espace qui est déconnecté et à toutes ses ressources, déconnectées également.
- Le suivi de la progression de l'étudiant peut être aisément individualisé par l'enseignant.
- Les équipes pédagogiques et/ou le service des usages numériques doivent dupliquer les ressources d'un cours sur plusieurs espaces.
- Le RLE n'a pas accès aux activités de type forum.

#### 4.1.2. La création d'un espace de cours en ligne à l'UPVM3

L'UPVM3 a expérimenté en 2017-2018 la création d'un espace de cours dédié à chaque étudiant détenu. Cet espace peut être accessible et modifiable soit uniquement pour un ingénieur pédagogique soit pour les membres de l'équipe pédagogique. Pour la première année, l'UPVM3 a fait le choix de ne donner accès qu'à l'ingénieure pédagogique qui a conçu ces espaces afin de les structurer. Il est néanmoins important que l'équipe pédagogique prenne ensuite en main cet espace afin de pouvoir créer un lien direct avec le RLE et/ou l'étudiant et ne pas multiplier les intermédiaires.

L'espace de cours, créé afin de répondre à l'ensemble des attentes d'un étudiant déconnecté, est subdivisé en 4 parties : À l'attention du RLE, Présentation générale de la formation, Semestre 1, Semestre 2 (ou tout autre découpage).



### Rubrique 1: À l'attention du RLE —

Cette rubrique contient une description des modalités relatives au suivi de l'étudiant : suivi administratif et contacts, suivi pédagogique et contacts, suivi technique et contacts, documents d'aide au suivi (fiche navette administration, fiche contact enseignants).

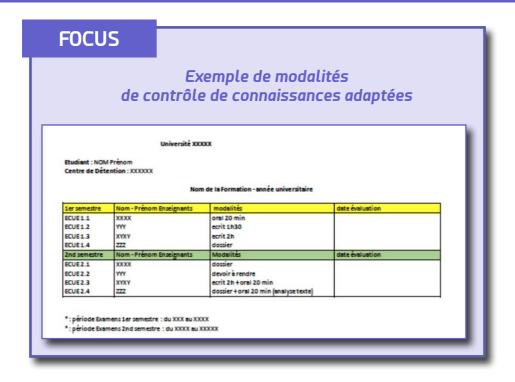
Capture d'écran	A L'ATTENTION DU RLE	
	Votre pro	gression ⑦
	rez ICI les informations nécessaires au <b>suivi</b> de l'étudiant (des pourront être ajoutés au fur et à mesure).	
de l'aspect a de connaiss navette ci-c	ninistratif: lorsque vous avez des questions spécifiques relevant administratif de l'accompagnement étudiant (modalités de contrôle sances, dates d'examens, etc.), vous pouvez remplir la fiche dessous et la retourner par mail à l'Adjointe au directeur de la se études et de la scolarité (DES), Naccompagnement de l'étudiant.	
enseigneme cours (cf fie	agogique: pour toute question relative aux contenus des ents, contacter directement par mail l'enseignant.e en charge du che Contacts Enseignants ci-dessous), en mentionnant bien qui insi que le nom de l'étudiant.	
cet espace	ne pédagogique - accès aux cours : pour toute question relative à ou problème d'accès/récupération des cours, vous pouvez ar mail l'ingénieure pédagogique ,	
Nota bene : régulièreme	espace en construction, aussi n'hésitez pas à vous connecter int.	
Adminis	stration : fiche navette	
Enseigr	nants : fiche Contacts Enseignants (S1)	
Modalite	és de contrôle continu cours S1	

### Rubrique 2 : Présentation générale de la formation et annonces relatives au cours

La rubrique présentation générale de la formation donne toutes informations utiles au RLE et à l'étudiant sur la formation.

Des annonces générales peuvent être postées régulièrement à l'intention du RLE et/ou de l'étudiant.

Capture d'écran Présentation générale de la formation
Intitulé de la formation
Enseignant(e) responsable de la formation  Modalités d'échange
Objectifs généraux de la formation
Compétences visées
Prérequis
Plan d'enseignement (liste des UE/ECUES et nom des enseignant(e)s)
Supports de cours
Modalités de contrôle des connaissances adaptées aux contraintes de l'étudiant
Conseils généraux d'organisation du travail



Rubrique 3 : Semestre X

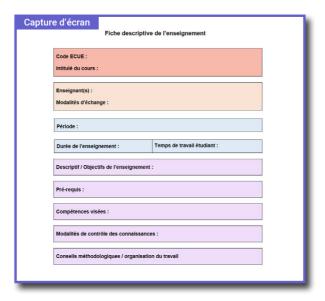


Le dossier « semestre » ou tout autre découpage.

#### 4.1.3. Les dossiers UE ou ECUES

Chaque dossier comporte les éléments suivants :

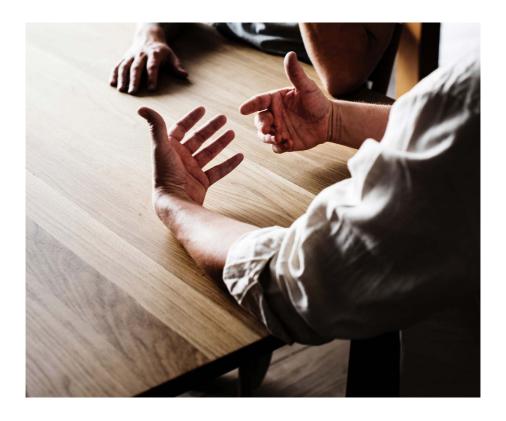
- Annonces relatives à l'enseignement, notamment information sur la mise en ligne de nouvelles ressources
- Fiche descriptive de l'enseignement individualisée, de type :
  - Plan du cours
  - Calendrier des activités. Ce calendrier peut également, selon la plateforme pédagogique utilisée, être inséré dans les outils numériques (Voir par exemple : <a href="https://nte.unifr.ch/moodle-scenario/maitriser-le-temps-du-cours/">https://nte.unifr.ch/moodle-scenario/maitriser-le-temps-du-cours/</a>)
  - Bibliographie complémentaire
  - Ressources et activités accessibles en format déconnecté (fichiers texte, audio, video)
  - Le cas échéant, devoirs à soumettre sur la plateforme.



#### 4.1.4. La question de l'interaction avec l'équipe enseignante

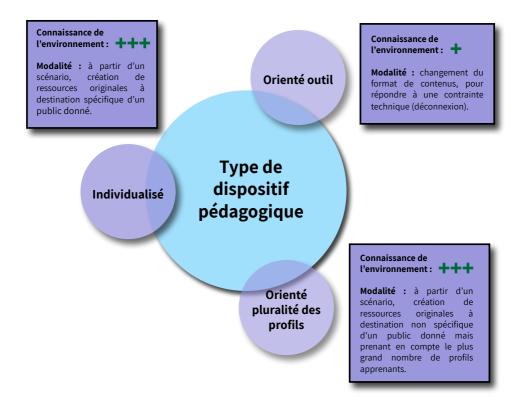
Différents forums, au niveau de la formation ou de chaque enseignement, peuvent être ouverts afin de rendre plus aisée la communication entre RLE et/ou étudiant et enseignants. Le passage de la fiche navette papier à la communication via internet suppose que les enseignants interviennent directement sur l'espace de cours dédié.

Quelle que soit la solution technique retenue, il importe de proposer à l'étudiant des dispositifs pédagogiques adaptés, en particulier dans leur caractère déconnecté. Les solutions seront diverses selon les supports initiaux.



### 4.2. L'ADAPTATION DES DISPOSITIFS PÉDAGOGIQUES

A partir des expériences menées à l'UPVM3, nous avons dégagé trois degrés d'adaptation pédagogique de ressources ou dispositifs. Ces trois degrés d'adaptation ne sont pas hiérarchisés, chaque modalité d'adaptation présentant des plus-values et des limites eu égard à son contexte d'application. Elles sont en premier lieu déterminées par la connaissance plus ou moins fine que possède un enseignant des conditions d'études de ce public et de ses spécificités. Le fait que chaque enseignant intègre cette dimension dans ses cours relève en dernière instance de son choix pédagogique.



Il est possible d'illustrer le degré d'adaptation appliqué à des dispositifs pédagogiques soit en comparant une ressource avant et après l'adaptation soit, lorsque c'est une création originale, en analysant la manière dont elle prend en compte la pluralité des conditions d'études des apprenants. Cette mise en relief de l'adaptation de ressources au(x) contexte(s) apprenant(s) permet également de présenter certains outils qui, associés à une pratique enseignante, la rendent possible.

Il existe en effet des outils numériques qui facilitent la création et la conception de ressources pédagogiques, à effectuer soit en direct (synchrone) soit en différé (asynchrone).

Grâce à ces outils, on peut créer des ressources pédagogiques intégrales (d'une activité à une formation complète), qu'il est possible de rendre disponibles à l'apprenant sous une forme connectée, mais aussi déconnectée (schéma non exhaustif).



La possibilité de « déconnexion » d'une ressource dépend non seulement de son format numérique mais aussi du dispositif pédagogique choisi : par exemple un MOOC n'est pas « déconnectable » en tant que dispositif pédagogique global collectif en ligne, en revanche un certain nombre de contenus qui le composent le sont (video, textes,...).

Pour répondre à la contrainte matérielle majeure des étudiants détenus - l'absence de connexion à Internet - nous avons envisagé pour chaque dispositif proposé par l'UPV une version déconnectée. Lorsque ce n'était pas possible, une nouvelle proposition de dispositif a été conçue par l'enseignant, occasionnant une nouvelle ingénierie pédagogique.

### 4.3. EXPÉRIMENTATIONS À L'UNIVERSITÉ PAUL-VALÉRY: CARACTÉRISTIQUES ET MODALITÉS ————

Pour décrire nos expérimentations, nous reprenons les trois degrés d'adaptation de dispositifs pédagogiques dégagés et illustrés supra.

### 4.3.1. Degré d'adaptation pédagogique 1 : dispositif orienté outil

Il s'agit de translater des contenus d'un outil numérique connecté vers un autre outil numérique non-connecté. Certaines activités ne seront pas transférables et supposeront la création d'une ressource alternative.

### Dispositif/ressource de départ en mode connecté





Dispositif d'arrivée en mode déconnecté





Multimédia

Conversion avec logiciel convertisseur de contenus multimédia en ligne (type ClipConverter.cc)



Ressource multimédia téléchargeable et disponible hors ligne



Texte

Transfert de contenu sur un document en format non modifiable (PDF)





Ressource texte téléchargeable, lecture hors ligne ou à imprimer



Devoir en ligne (disponible en ligne, sujet écrit directement dans le corps ou posté via un document texte, dépôt de l'examen en ligne) Reprendre le contenu sur un document en format non modifiable (PDF)





Ressource texte téléchargeable, lecture hors ligne ou à imprimer. Si évaluation, à renvoyer par mel directement à enseignant



Module Scénari (disponible via lecture web) Extraire le module & le copier sur une clé usb Télécharger un navigateur web embarqué (copié) sur une clé usb





Module Scénari avec lecture déconnectée via navigateur embarqué

### Dispositif/ressource de départ en mode connecté







Création d'une ressource alternative déconnectée

### Dispositif d'arrivée en mode déconnecté







Activité à réaliser seul sur Moodle (ressources intégrées type quizz, forum) Création d'un
questionnaire en format
non modifiable, devoirs
courts supplémentaire
à produire sur
le semestre





Ressource texte
téléchargeable, lecture hors
ligne ou à imprimer.
Si évaluation, à renvoyer par
mail directement à enseignant



Activité à réaliser en groupe sur Moodle (ressources intégrées type Atelier, glossaire) Création d'un devoir maison à produire seul ou plusieurs devoirs courts (avec A/R, reprise/correction entre enseignant et étudiant détenu via RLE), puis constitution d'un document.





Ressource texte téléchargeable, lecture hors ligne ou à imprimer. Si évaluation, à renvoyer par mail directement à enseignant

Si l'on observe les adaptations réalisées, on remarque facilement :

- que la « déconnexion » d'une ressource demandera plus de temps à l'enseignant qu'une ressource conçue dès l'abord avec plus de possibilités de consultation.
- que le choix des logiciels de création a son importance : il peut s'avérer plus rapide d'adapter par exemple un module Scénari qu'un contenu multimédia en lecture web (type vidéo youtube) car Scénari est un outil qui prévoit dès la conception différents modes de réception de la ressource.

### 4.3.2. Degré d'adaptation pédagogique 2 : création a priori d'un dispositif orienté pluralité des profils apprenants

#### Dispositif conçu pour la connexion et la déconnexion



ou

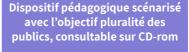








Module pédagogique conçu pour la connexion et la déconnexion











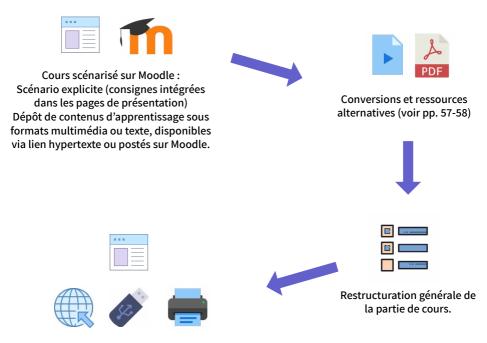
Ressources identiques ou similaires (multimedia et texte) accessibles sous différents formats numériques (disponibles via liens hypertexte ou postés sur Moodle + versions téléchargeables)

Prise en compte de la diversité des conditions de réception des apprenants à distance dès le départ

Ces deux premiers degrés d'adaptation illustrent bien combien le choix d'opter pour tel degré d'adaptation pédagogique, tout comme le choix de tel(s) outil(s) au moment de concevoir une ressource, relèvent avant tout et surtout d'une intention pédagogique. C'est bien cet élément qu'il s'agit de ne pas perdre de vue par une sensibilisation constante des équipes pédagogiques.

Le plus souvent, néanmoins, il s'agira de construire, à partir de cours déjà existants, un dispositif individualisé à destination de l'étudiant empêché. L'équipe pédagogique sera alors incitée à passer de la simple déconnexion des contenus à la restructuration générale du cours.

### 4.3.3. Degré d'adaptation pédagogique 3 : création a posteriori d'un dispositif individualisé



Nouveau scénario pour cours « multimodal » : même contenu disponible sous différentes formes (lien hypertexte, à télécharger ou à imprimer) à destination de tous les étudiants

Il apparaît nettement, au vu des exemples balayés qu'envisager les profils spécifiques dès la conception pourrait s'avérer payant, aussi bien pédagogiquement qu'en terme de gain de temps sur l'année universitaire : pas d'adaptation compliquée et chronophage au dernier moment !

### **ACRONYMES**

CPU	Conférence des présidents d'université	
DAEU	Diplôme d'accès aux études universitaires	
DAP	Direction de l'administration pénitentiaire (Ministère de la Justice)	
EAD	Enseignement à distance	
ENT	Environnement numérique de travail	
FIED	Fédération interuniversitaire de l'enseignement à distance	
IDEFI	Initiative d'excellence en formation innovante (ANR)	
MIPNES	Mission de la pédagogie et du numérique pour l'enseignement supérieur	
NED	Numérique en détention	
RLE	Responsable local d'enseignement	
ULE	Unité locale d'enseignement	
UPR	Unité pédagogique régionale	
UPVM3	Université Paul-Valéry Montpellier 3	

### **EN BREF**

## LES 6 ÉTAPES D'UNE ADAPTATION RÉUSSIE DE LA FORMATION À DISTANCE POUR UN PUBLIC EMPÊCHÉ

Des équipes administratives et pédagogiques sensibilisées (partie 3.1)





Un suivi administratif individualisé de la candidature à la validation du diplôme (Guide 1)



Référent établissement

Une équipe universitaire informée des conditions d'études (partie 2)







4

### Un RLE et un étudiant informés des modalités de cours (parties 3.2, 4.1)





5

# Des supports de cours et des activités déconnectés et adaptés (parties 3.2, 4.2, 4.3)

Dispositif EAD connecté sur plateforme

Dispositif déconnecté

Papier
CD-Rom si autorisé
Clé USB si autorisée
Visio-conférence si autorisée
Autre activité si
déconnexion impossible

6

## Un suivi pédagogique individualisé (partie 3.3)



Fiche navette



Tutorat à distance



Tutorat en présentiel

### Annexe 1: Questionnaire « Conditions d'études »

A renseigner par le RLE

> Etudiant	
Prénom(s):	
Nom:	
> Diplôme / filière concernée :	
> Établissement pénitentiaire :	
CP/Ville:	<u>.</u>
> Responsable Local d'Enseignement	
Prénom(s) :	
Nom:	
Mél :	
Téléphone :	
> Conditions d'études	
L'étudiant est-il seul dans sa cellule ?	oui non
L'étudiant est-il à l'isolement ?	oui non
L'étudiant exerce-t-il une activité professionnelle ?	oui non
Si oui, nombre d'heures par semaine :	
L'étudiant a-t-il accès à une salle de cours ?	oui non
Si oui, nombre d'heures par semaine :	

#### > Accès aux ressources de cours

(1) Par le RLE

Avez-vous, en tant que RLE, accès à internet à partir de votre bureau? oui non Pouvez-vous imprimer les cours de l'étudiant? Si oui: à partir de supports disponibles en ligne sur la plateforme pédagogique à partir de supports recopiés par l'université sur : Cd-Rom DVD clé USB autre : (2) Directement par l'étudiant (sans connexion à internet) L'étudiant sait-il utiliser un ordinateur et les logiciels courants de bureautique? oui non Peut-il avoir accès à un ordinateur? oui Si oui: ordinateur partagé situé dans une salle multimédia ordinateur portable personnel autre: Nombre d'heures : ...... h / semaine - ...... h / jour Pourrait-il étudier ses cours à partir d'une tablette « adaptée au contexte carcéral » et prêtée par l'université pour la durée de ses études? oui non Commentaires :

### > Accès à des ressources complémentaires

Comment l'étudiant peut-il s	e procurer les ouvrages references dans le cours ?
par votre intermédiaire (RL	.E)
par sa famille	
par demande écrite auprès	de l'Administration Pénitentiaire (bibliothèque de
l'établissement pénitentiai	re)
autre:	
> Déroulement des enseigr	nements / échanges avec les enseignants
Combien d'heures l'étudiant	peut-il consacrer à sa formation ?
Nombre d'heures : h	/ semaineh / jour lillimité
L'étudiant peut-il avoir accès	à des activités de soutien méthodologique dispensées
au sein de l'établissement pé	nitentiaire ?
oui non	
Si oui :	
par un RLE	
par des bénévoles	
par un enseignant universi	taire
autre :	
Avez-vous, en tant que RLE, l	a possibilité de transmettre aux enseignants (équipe
pédagogique de l'université)	les questions de l'étudiant :
- par mél ?	oui non
- par téléphone ?	oui non
- par l'intermédiaire de la pla	teforme pédagogique ?ouinon
Si oui, à quelle périodicité ?	semaine mois semestre autre

Avez-vous, en tant que RLE, la possibilité de transmettre les devoirs et travaux de
l'étudiant :
- par mél ? Oui non
- par courrier postal ?
- par dépôt sur la plateforme pédagogique ? Oui non
Si oui, à quelle périodicité? semaine mois semestre autre
Auriez-vous la possibilité d'organiser - au sein de l'établissement pénitentiaire- des
visioconférences auxquelles l'étudiant pourrait participer ?
(L'objectif dans ce cas pourrait être de permettre à l'étudiant de communiquer oralement et à distance avec un
enseignant ou d'assister « virtuellement » à une présentation)
> Modalités d'évaluation
L'étudiant bénéficiera-t-il d'un lieu adapté pour passer les épreuves écrites
d'examens ?
Est-il possible d'envisager des épreuves orales ?
Si oui, par quel moyen ?
téléphone
visioconférence
autre :
> Informations complémentaires (optionnel)
Motif(s) de la reprise d'études :
Autre(s) activité(s) pratiquée(s) :
Sport? Oui non
Sport:
Lecture? oui non
Lecture ?
Lecture ?

## Annexe 2 : Graphique des réponses au questionnaire « Conditions d'études »

Exemple : Conditions d'études de M. X

		Non	Moyen	Oui
	Absence d'activité professionnelle			
LE TEMPS ET L'ESPACE	Accès à la salle de cours			
	Seul dans sa cellule			
LEG QUEUG	Ordinateur dans la cellule			
LES OUTILS	Ordinateur dans la salle de cours			
	Accès à des ressources en ligne seul			
	Accès à des ressources en ligne accompagné			
	Accès à des ressources déconnectées seul			
	Accès à des ressources déconnectées accompagné			
L'ACCÈS AUX RESSOURCES	Accès à la clé USB seul			
	Accès à la clé USB accompagné			
	Accès au CD-ROM seul			
	Accès au CD-ROM accompagné			
	Impression de documents par le RLE			
L'ACCOMPAGNEMENT	Accompagnement pédagogique par le RLE			
AUX ÉTUDES	Autre accompagnement pédagogique			

**NOTES** 















